



EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DE LA METROPOLE DU GRAND NANCY

du 15 MARS 2023

Le Président de la Métropole
du Grand Nancy

N° URBA0226

Objet : PRESCRIPTION D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE PREALABLE A LA MISE EN
COMPATIBILITE DU PLU DE HOUEMONT PAR DECLARATION DE PROJET

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.300-6, L.153-54, L.153-55, L.153-57 à L.153-59 et R.153-13.

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-19, L.153-36 à L.153-44 et suivants, et R.104-11 à R.104-12

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 à L.123-18 et R.123-1 à R.123-27

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.126-1 et R.126-1 à R.126-2

VU le décret n°2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement ;

VU l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement ;

VU le décret n°2016-490 du 20 avril 2016 portant création de la Métropole du Grand Nancy ;

VU l'arrêté de délégation du 24 septembre 2021 relatif à la désignation de Monsieur Bertrand KLING, Vice-Président délégué au développement urbain et sécurité ;

VU la délibération du conseil communautaire du 12 octobre 2007 approuvant le plan local d'urbanisme.

VU les délibérations de l'assemblée métropolitaine du 2 octobre 2015 et du 20 décembre 2019 approuvant la modification du plan local d'urbanisme.

VU les pièces du dossier de la déclaration de projet "Aux Grands Jardins" en vue de la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et soumis à enquête publique.

Vu l'ordonnance n°E23000002/54 en date du 10 janvier 2023 par laquelle Monsieur le

Président du Tribunal administratif de Nancy a désigné Monsieur Patrick LANG en qualité de commissaire enquêteur

ARRÊTE

Article 1 :

Il sera procédé à une enquête publique sur la déclaration de projet « Aux Grands Jardins » en vue de la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Houdemont, à compter du **mardi 11 avril 2023 à 9h jusqu'au vendredi 12 mai 2023 à 17h30 inclus, soit 32 jours consécutifs.**

Article 2 :

Monsieur Patrick LANG a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nancy.

Article 3 :

Durant la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés et consultables à la Mairie de Houdemont, 2 allée Gaston Lelièvre, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi qu'à la Métropole du Grand Nancy, bâtiment Chalnot - Direction de l'urbanisme et de l'écologie urbaine, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.

Seront également joints au dossier d'enquête publique, les avis des personnes publiques associées à cette procédure et l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale.

L'intégralité du dossier d'enquête publique sera téléchargeable sur la plateforme : <https://www.registredemat.fr/mise-en-compatibilite-plu-houdemont>

Le dossier sera également consultable gratuitement depuis un poste informatique mis à disposition à la Mairie de Houdemont

Article 4 :

Le commissaire enquêteur assurera trois permanences à la Mairie de Houdemont, pour y recevoir les observations écrites ou orales du public :

- **Le mercredi 12 avril 2023 de 10h00 à 12h00**
- **Le jeudi 27 avril 2023 de 15h30 à 17h30**
- **Le vendredi 12 mai 2023 de 15h30 à 17h30**

Article 5 :

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations écrites :

- Sur les registres papiers mentionnés à l'article 3.
- Via le registre dématérialisé à l'adresse suivante :
<https://www.registredemat.fr/mise-en-compatibilite-plu-houdemont>
- Adressées au Commissaire enquêteur par voie électronique à l'adresse mail dédiée :
[mise-en-compatibilite-plu-houdemont @registredemat.fr](mailto:mise-en-compatibilite-plu-houdemont@registredemat.fr)
- Ou par courrier adressé au commissaire enquêteur à la Mairie de Houdemont, 2 allée Gaston Lelièvre, 54180 HOUEMONT.

Article 6 :

Toute information sur cette procédure pourra être demandée à la direction de l'urbanisme et de l'écologie urbaine de la Métropole du Grand Nancy, immeuble Chalnot, qui en est l'autorité responsable.

Article 7 :

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, les registres seront clos par le commissaire enquêteur, conformément aux articles R.123-18 et suivants du code de l'environnement. Celui-ci disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre :

- Au président de la Métropole du Grand Nancy, le dossier d'enquête et les registres accompagnés de son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées.
- Au président du tribunal administratif de Nancy son rapport et ses conclusions motivées.

Article 8 :

Une copie du rapport du commissaire enquêteur et de ses conclusions motivées sera adressée à Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle et à la commune de Houdemont. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- A la Métropole du Grand Nancy, direction de l'urbanisme et de l'écologie urbaine, ainsi que sur son site internet : <http://enquetespubliques.grandnancy.eu>
- Sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/mise-en-compatibilite-plu-houdemont>
- A la préfecture de Meurthe et Moselle.
- A la Mairie de Houdemont

Article 9 :

A l'issue de l'enquête publique et après réception des conclusions du commissaire enquêteur, le projet de PLU modifié, éventuellement amendé pour prendre en considération les observations, propositions et contre-propositions qui seront recueillies pendant la durée de l'enquête publique, sera soumis à l'approbation du conseil de la Métropole du Grand Nancy.

Article 10 :

Un avis public faisant connaître les modalités d'ouverture et d'organisation de l'enquête sera publié au moins quinze jours avant le démarrage de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux locaux.

Cet avis et le présent arrêté seront affichés à la Mairie de Houdemont ainsi qu'au siège de la Métropole du Grand Nancy quinze jours au moins avant le démarrage de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. Ceux-ci figureront également sur le site internet de la Métropole du Grand Nancy <http://enquetespubliques.grandnancy.eu> ainsi que sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/mise-en-compatibilite-plu-houdemont>

Pour le Président,
Le Vice-Président



Bertrand KLING

BERTRAND KLING
2023.03.21 11:00:55 +0100
Ref:20230315_172223_1-5-O
Signature numérique
Vice-Président

Bertrand KLING